

**DIMINUTION D'EMPLOI
COMPENSÉE ET AUGMEN-
TATION CONSTATÉE**

Augmentation indiquée par les chiffres officiels pour la seconde semaine de juillet. Statistiques préparées par le service d'emploi, ministère du Travail

ACALMIE DANS QUELQUES MÉTIERS

Les rapports des patrons adressés à la division de l'emploi du ministère du Travail indiquent une diminution dans la somme d'emploi dans l'Ontario et le Québec pendant la première semaine du mois de juillet, mais ces mêmes rapports accusent une augmentation assez prononcée pendant la seconde semaine de juillet. De plus, on s'attendait à une nouvelle augmentation d'emploi pour la semaine suivante.

Les rapports pour la semaine se terminant le 5 juillet montraient que 2,736 firmes dont le nombre d'employés s'élevait à 374,728 avaient diminué leur personnel de 2,733, soit 0.73 pour 100, au cours de la semaine en question. Cette diminution, comme il était prévu dans le dernier rapport hebdomadaire des patrons, ne devait être que temporaire. Les rapports préliminaires pour la semaine se terminant le 12 juillet montrent que l'augmentation anticipée pour cette semaine s'est amplement réalisée. Les 2,345 firmes dont les rapports ont été reçus avaient, le 12 juillet, un personnel de 320,425 employés, soit une augmentation de 3,180, c'est-à-dire 1 pour 100, pendant la semaine. Ces mêmes établissements, de plus, entretenaient l'espoir d'ajouter à leur personnel respectif 1,514 personnes, soit 5 pour 100, au cours de la semaine se terminant le 19 juillet.

Au cours de la semaine close le 12 juillet, les industries qui accusèrent une augmentation dans le nombre de leurs employés furent: érection et construction; produits chimiques; cuir et ses produits; métaux; pulpe, papier et imprimerie; textiles; ébénisterie; construction de chemin de fer, et divers métiers. Dans les métiers de construction, l'augmentation de main-d'œuvre pour le 12 juillet était de 1.4 pour 100 et l'augmentation réalisée a été de 2.9 pour 100. Pour les autres groupes les chiffres correspondants ont été comme suit: produits du cuir et industrie, 1.1 pour 100 et 6 pour 100; métaux, 3.6 et 4 pour 100; produits chimiques, 4 et 0.7 pour 100; textiles, 1.3 et 0.1 pour 100; ébénisterie et ouvrages en bois, 1 et 1.4 pour cent; construction de chemin de fer, 7.1 et 6.4 pour 100; exploitation de chemin de fer, 0.5 et 0.5 pour 100; divers métiers, 0.5 et 1.2 pour 100. Les industries de la pulpe, du papier et de l'imprimerie ont passé d'une diminution anticipée de 0.1 pour 100 à une augmentation de 0.4 pour 100.

INDUSTRIES DONT LE PERSONNEL A DIMINUÉ.

Les seules industries dont la main-d'œuvre ait diminué, d'après les rapports de la semaine close le 12 juillet, ont été les suivantes: commerce et maisons d'affaires; exploitation forestière; produits d'argile, de verre et de pierre; produits alimentaires; extraction des pierres et industrie minière. On s'attendait à une diminution de main-d'œuvre dans les industries de produits alimentaires et dans les carrières et mines, l'industrie de produits alimentaires s'attendait à une diminution de 0.7 pour 100, et la diminution qui s'est produite a été de 0.3 pour 100. Les carrières et les mines s'attendaient à une diminution de main-d'œuvre de 1 pour 100, la diminution produite ayant été de 2.2 pour 100. Les quatre autres industries—commerce, exploitation forestière, voiturerie et produits d'argile, de verre et de pierre—s'attendaient à une légère diminution au cours de la semaine close le 12 juillet, laquelle diminution ne s'est pas produite. Cependant, les six groupes en question, sauf l'industrie de la voiturerie, s'attendaient

à augmenter leur personnel au cours de la semaine se terminant le 19 juillet; d'autre part, l'industrie de la voiturerie enregistra l'attente d'une légère diminution de 0.4 pour 100.

Couvrant tout le Dominion, 3,426 firmes ont fait rapport à la division de l'emploi du ministère du Travail pour la semaine se terminant le 5 juillet. De ce nombre de compagnies, 190 étaient des provinces Maritimes, 1,839 de l'Ontario, 897 du Québec et 320 de l'Ouest. Le 5 juillet, ces compagnies avaient un personnel d'employés de 452,927 sur leurs listes de paye, comparativement à 454,486 la semaine précédente, soit une diminution de 0.3 pour 100. D'autre part, pendant la semaine se terminant le samedi, 12 juillet, ces mêmes compagnies s'attendaient à augmenter leur main-d'œuvre de 3,957, ou 0.9 pour 100.

La plus forte diminution qui se soit produite au cours de la semaine close le 5 juillet, l'a été dans l'industrie des métaux, où 516 compagnies ont fait rapport d'une diminution de main-d'œuvre de 2,490 personnes, soit 3.8 pour 100. Ceci était dû en grande partie à la fermeture temporaire provenant de la prise de l'inventaire. La plupart des employés déchargés à cet effet devaient être employés de nouveau la semaine suivante.

On a aussi enregistré une diminution considérable dans le nombre d'employés au cours de la première semaine de juillet dans les industries relatives à la construction; aux produits d'argile, de verre et de pierre; aux textiles; à l'ébénisterie; au transport et service maritime.

Pendant la semaine se terminant le 12 juillet, les seules industries faisant rapport d'une diminution de la main-d'œuvre ont été celles des produits alimentaires, des brevages et des tabacs; la voiturerie; la pulpe, le papier et l'imprimerie; la carrière et les mines. Dans tous ces cas les diminutions furent peu considérables. Les autres quatorze groupes industriels enregistrèrent l'attente d'une augmentation. Dans les métaux, on enregistra une augmentation de la main-d'œuvre de 1,936 personnes, soit 3 pour 100; dans les produits textiles, une augmentation de 606, ou 1.3 pour 100; dans la construction de chemins de fer, 917 personnes, soit 4 pour 100.

Dans les provinces Maritimes en général, on s'attendait à une diminution de main-d'œuvre de 1 pour 100 au cours de la semaine du 12 juillet, comparativement à une diminution de 1.33 pour 100 la semaine précédente; dans le Québec, on s'attendait à une augmentation de 0.69 pour 100 comparativement à une diminution produite de 0.53 pour 100; en Ontario, une augmentation de 1.18 pour 100 était anticipée, et une diminution de 0.86 s'est produite. Dans les provinces de l'Ouest les patrons firent rapport d'une augmentation anticipée de 1.2 pour 100, l'augmentation produite a été de 3.12 pour 100. Cette augmentation fut partagée par toutes les industries à l'exception de celles de la carrière et des mines.

On ne tient pas compte des grèves dans les calculs qui précèdent.

DIMINUTION LÉGÈRE.

La division de l'emploi du ministère du Travail fait rapport que les bureaux d'emploi établis par la coopération des autorités fédérales et provinciales accusent une diminution légère dans le nombre de personnes employées jusqu'au 5 juillet. Ces 88 bureaux ont fait rapport qu'ils avaient indiqué de l'emploi à 6,140 personnes et que 5,326 avaient été engagées. Ceci représente une diminution de la main-d'œuvre de 388 comparativement à la semaine antérieure, alors que 5,714 avaient été placées à des travaux réguliers. En plus, on a fourni de l'emploi temporaire à 551 personnes comparativement à 539 la semaine précédente.

Au cours de la semaine, 7,370 personnes cherchant de l'ouvrage se sont inscrites; de ce nombre, il y avait 675 femmes et 6,695 hommes. Le nombre de places libres donné par les patrons était de 7,870; de ce nombre, 1,067 devaient être remplies par des femmes et 6,803 par des hommes. Des places vacantes remplies dans l'emploi régulier, 444, soit 8.3 pour 100, étaient remplies par des femmes et 1,882, soit 91.5, par des hommes. Le nombre de soldats placés par ces divers bureaux a été de 2,264, soit 42.5 pour 100 du total.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

Etat comparatif du revenu pour le mois de juillet 1919.

Services.	1918-19		1919-20		Augmentation.	Diminution.
	\$	cts.	\$	cts.		
Accise	2,369,447	43	3,341,424	79	972,077	36
" saisies		353 40		9,310 84		8,957 44
Taxe de guerre	981,777	25	969,299	62		12,477 63
" amendes		1,003 00		1,549 25		546 25
Alcool dénaturé	26,101	40	34,500	19	8,398	79
Timbres légaux		315 95		361 80		45 85
Revenus casuels		1 72		5 60		3 88
Totaux	3,378,900	15	4,356,452	09	990,029	57

Augmentation nette sur juillet 1918, \$977,551.94.

31 juillet 1919.

A. LEMARY,

Comptable chef, Revenu de l'Intérieur.

**DÉCHETS DE LA PULPE
COMME COMBUSTIBLE**

La liqueur sulfite, jusqu'ici inutilisée, pourrait servir à l'avenir

La fabrication de combustible avec les effluents des moulins à pulpe-sulfite est traitée comme suit dans une plaquette intitulée: "Utilization of Waste Sulphite liquor", préparée aux laboratoires forestiers fédéraux et publiée par le département de l'Intérieur. (Prix, 50 sous l'exemplaire). La valeur calorifique du bois varie considérablement avec les essences, pour l'épinette elle est d'environ 8.825 (B.T.U.). Une pulpe-sulfite de bonne qualité développe environ 7,740 B.T.U. Admettant que la pulpe-sulfite représente 50 pour 100 du bois, la substance solide contenue dans la liqueur sulfite extraite d'une tonne de pulpe représenterait théoriquement 19,820,000 B.T.U., ou environ 1,375 de charbon de 14,400 B.T.U. Pour utiliser ces substances solides comme combustible, il faut d'abord les séparer du liquide, ce qui peut se faire de deux façons, par l'évaporation du liquide ou par la précipitation des solides. La liqueur extraite d'une tonne de pulpe représente 2,000 gallons, et si toute cette liqueur pouvait être recueillie, il faudrait une quantité considérable de charbon pour faire évaporer le liquide et assécher par là les solides. Dans la fabrication du goudron on a trouvé qu'il fallait une tonne de charbon par tonne de goudron ayant 10 pour 100 d'humidité. Mais le goudron n'ayant qu'une valeur calorifique de 6,300 B.T.U., contre 12,600-14,040 B.T.U. pour le charbon, l'évaporation directe par ce moyen entraînerait un gaspillage considérable de valeur combustible. Si des évaporateurs modernes à effets multiples pouvaient être utilisés pour la liqueur sulfite, un surplus de combustible équivalent à 500 livres environ de charbon, pourrait être obtenu, à la condition que toute la liqueur fut recueillie. Mais cela est impossible. Admettant un sauvetage maximum de 1,000 gallons de liqueur par tonne de pulpe, le surplus de charbon par tonne de pulpe ne serait plus que de 250 livres. Ce chiffre pourrait cependant être grandement augmenté, peut-être, par l'emploi d'évaporateurs très perfectionnés, qui utiliseraient les vapeurs de la liqueur en évaporation.

Des places régulières remplies, 27 étaient dans les provinces Maritimes, soit une diminution de 4 comparative-ment à la semaine précédente; 194 en Nouvelle-Ecosse, diminution de 24; 335 au Nouveau-Brunswick, augmentation de 91; 391 en Québec, diminution de 10; 1,677 en Ontario, diminution de 385; 861 dans le Manitoba, augmentation de 70; 673 dans la Saskatchewan, diminution de 67; 535 dans l'Alberta, diminution de 30, et 633 en Colombie-Britannique, soit une diminution de 29.

**FABRICATION DE LA
PULPE AVEC DES
DECHETS DE BOIS**

La fabrication de la pulpe et du papier avec le bois comme matière première est une industrie non seulement stable, mais qui prend des proportions de plus en plus considérables depuis nombre d'années. Presque toutes les essences forestières ont pu être utilisées, mais l'emploi de chacune est affecté par des considérations qu'il ne faut pas perdre de vue. La pulpe est presque toujours fabriquée avec du bois abattu spécialement à cette fin, mais tout bois qui n'est pas trop malpropre, ou dont l'écorce et les nœuds ne sont pas trop abondants, ou encore qui peut facilement en être débarrassé, est utilisable. Il faut excepter la sciure de bois parce que ses fibres sont trop courtes pour faire un papier assez consistant et que sa manipulation en est rendue extrêmement difficile. Il existe aujourd'hui aux Etats-Unis plusieurs moulins où les croutes et autres déchets de bois sont utilisés. Les avantages des déchets de bois sont leur bon marché et leur abondance. Ils offrent plusieurs inconvénients. Ils sont généralement verts et pleins d'eau; se composent d'une forte proportion d'écorce et sont de formes très irrégulières. Les rognures sont les déchets qui conviennent le mieux et, lorsque en quantité considérable, forment une excellente matière première. Un autre point qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'utilisation des déchets, c'est qu'il ne faut employer en même temps que des déchets d'un même bois, ou du moins d'essences assez pareilles pour être traitées de la même façon. Par exemple la quantité considérable de résine que contient le pin, fait qu'on ne peut pas le traiter de la même façon que l'épinette. Aucun résultat satisfaisant ne serait non plus obtenu, en traitant en même temps du bois dur et du bois mou, quoique les deux traités séparément puisse donner un bon résultat. Les procédés à employer dépendent largement de la matière première disponible en même temps que des demandes du marché pour telle ou telle variété de pulpe. Ces renseignements sont extraits d'une brochure de M. W. F. Campbell, intitulée "Chemical Methods of Utilizing Wood Wastes", brochure que vient de publier la section forestière du département de l'Intérieur.

Employé dans la fabrication des membres artificiels

D'après un bulletin de la section forestière, du département de l'Intérieur, le saule est exclusivement employé dans la fabrication des membres artificiels, à cause de sa légèreté, de sa résistance à l'usure et du fait que les changements de température ne l'affectent pas.